

Veillez indiquer sur votre chèque le nom du (des) participants;

Le chèque doit être daté du jour de l'inscription et fait en un seul versement;

Pour les montants de plus de 125 \$, la Municipalité autorise le paiement en deux versements, chacun représentant 50 % du montant total. Le deuxième versement devra être daté du 22 février 2010. L'inscription est officielle lorsque le Service des loisirs possède les deux chèques.

NON RÉSIDANTS

Les non résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval seront admis, moyennant une majoration de 50 % du coût indiqué. Nous traiterons les inscriptions des non résidents après la période d'inscription des résidents.

TARIFICATION FAMILIALE

Pour favoriser la participation de toute la famille, une politique de tarification familiale s'appliquera uniquement aux résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval. Nous retrancherons 10 % des frais totaux de l'inscription pour le deuxième enfant, 20 % pour le troisième et 25 % pour le quatrième et les suivants;

L'application de la politique familiale est la responsabilité du parent.

INSCRIPTIONS EN RETARD

Dès le 13 février 2010, des **frais de 20 \$** s'ajouteront au coût de l'inscription;

Pour les inscriptions reçues par la poste après la date limite, le sceau de la poste en fera foi et elles seront acceptées en fonction des places encore disponibles.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Il faut obligatoirement s'inscrire à une journée pour y participer. Les animateurs ne sont pas responsables des inscriptions. La Municipalité refusera l'accès aux personnes non inscrites;

En cas d'abandon, aucun remboursement ne sera émis, sauf pour des raisons valables avec preuve fournie et après étude du dossier.

CHÈQUES SANS PROVISION

Une pénalité de 15 \$ s'applique, plus les frais encourus, pour les chèques sans provision. Le paiement devra alors être acquitté en argent.

RESPONSABILITÉ

La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval se dégage de toutes responsabilités quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la Municipalité.

RELÂCHE 2010



**DU 1^{ER} AU
5 MARS
PÉRIODE
D'INSCRIPTION
DU 25 JANVIER AU 12 FÉVRIER**



Sainte-Brigitte-de-Laval

À votre service... pour la qualité de vie

Le Service des loisirs vous a préparé un super camp de la relâche 2010. Nous vous proposons une programmation diversifiée incluant plusieurs activités et sorties géniales pour bien profiter des cinq journées de congé scolaire!

Faites vite, car les places sont limitées!

INFORMATIONS IMPORTANTES

Chaque journée débute au Centre communautaire le Trivent à 8 h 30 et se termine au Centre communautaire le Trivent à 16 h 30;

Un service de garde sera disponible de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h (Apporter des espadrilles);

Toutes les activités proposées s'adressent aux enfants âgés de 5 à 12 ans qui fréquentent une école primaire;

Prévoir deux collations et un dîner par journée à l'exception du vendredi 5 mars.

TARIFICATION DES ACTIVITÉS

Le coût est de 30 \$ par jour ou 110 \$ pour la semaine complète;

Le coût du service de garde est de 10 \$ par jour ou 25 \$ pour la semaine complète.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service des loisirs au 418 825-2515 ou visitez le www.sbdl.net.

Lundi 1^{er} mars

En avant-midi, la créativité sera à l'honneur avec un atelier de peinture musicale animé par les Ateliers Viannie alors qu'en après-midi, différentes activités sont prévues pour permettre aux participants de bouger. Nous vous proposerons plusieurs défis à relever en équipe, le tout dans la neige et sur la patinoire.

Matériel : Un couvre-tout et des espadrilles pour l'avant-midi et ton habit d'hiver, tes patins et ton casque pour l'après-midi. Apporte un lunch froid.

PEINTURE
MUSICALE
ET DÉFIS EN
PLEIN AIR

Mardi 2 mars

Lors de cette sortie, vous aurez l'occasion de découvrir les nombreux animaux marins qui peuplent l'Aquarium de Québec. Vous y découvrirez un univers fascinant.

N.B. : L'autobus quitte à 9 h et le retour au Centre communautaire Le Trivent est prévu pour 16 h 30. Apporte un lunch froid.

SORTIE À
L'AQUARIUM
DE QUÉBEC

Mercredi 3 mars

Cette troisième journée sera l'occasion idéale pour aller jouer dehors dans le plus grand centre de jeux d'hiver en Amérique. Les participants pourront profiter des nombreuses glissades sur neige et jeux offerts au Village des sports, sous la supervision des moniteurs.

Matériel : Ton habit d'hiver et des vêtements chauds. Apporte un lunch froid.

N.B. : L'autobus quitte à 9 h et le retour au Centre communautaire Le Trivent est prévu pour 16 h 30.

SORTIE AU
VILLAGE
DES
SPORTS

SORTIE AU
PEPS DE
L'UNIVERSITÉ
LAVAL

Vendredi 5 mars

Pour finir la semaine en beauté, une sortie à la cabane à sucre est prévue. En plus de te sucrer le bec, tu auras la possibilité de glisser, de faire des activités organisées dans la neige et de découvrir comment sont faits le sirop d'érable et la tire. Un repas sera servi sur place.

Matériel : Ton habit d'hiver et des vêtements chauds.

N.B. : L'autobus quitte à 9 h 30 et le retour au Centre communautaire Le Trivent est prévu pour 16 h.

SORTIE
À LA
CABANE À
SUCRE

Jeudi 4 mars

Cette journée sportive permettra la pratique de l'escalade, l'initiation au trampoline et au monde de l'auto-défense, ainsi que l'accès à la grande piscine du PEPS.

Matériel : Des vêtements de sport et des espadrilles de gymnase, ton maillot de bain, ton casque de bain et ta serviette. Apporte un lunch froid.

N.B. : L'autobus quitte à 9 h et le retour au Centre communautaire Le Trivent est prévu pour 16 h 30.

Renseignements généraux

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La période d'inscription aux activités de la Semaine de relâche de Sainte-Brigitte-de-Laval a lieu du 25 janvier au 12 février 2010;

On ne peut s'inscrire par téléphone;

L'inscription doit être acquittée par chèque, argent comptant ou débit, directement à la mairie située au 414, avenue Sainte-Brigitte. Il est possible de déposer l'inscription, accompagnée de votre paiement, dans la chute à courrier de la mairie ou encore, l'envoyer par la poste. Le chèque devra être fait à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;